

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.812.002.1 DU 6 JUILLET 1992

Thermomètre médical électrique avec dispositif à maximum TERUMO modèle ET*C31

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 8 JUIN 1990 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET AU CONTROLE DES THERMOMETRES MEDICAUX ELECTRIQUES AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM. LES SPECIFICATIONS AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTRUMENTS SONT DEFINIES PAR LA NORME NF C 74-315 : APPAREILS ELECTROMEDICAUX (2ÈME PARTIE : REGLES PARTICULIERES DE SECURITE DES THERMOMETRES ELECTRIQUES DE CONTACT AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM).

FABRICANT

TERUMO CORPORATION, 44-1 2 Chome Hata-gaya, Shibuya Ku, Tokyo (Japon).

DEMANDEUR

TERUMO, Immeuble International, 2, rue Stephenson, 78181 Saint Quentin en Yvelines Cedex.

CARACTERISTIQUES

Le thermomètre médical électrique avec dispositif à maximum TERUMO modèle ET*C31 comporte une sonde de température et un ensemble indicateur reliés de façon permanente l'un à l'autre.

Ses principales caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- étendue de mesure spécifiée : 32 °C à 42 °C,
- étendue de mesure : 30 °C à 43 °C,
- échelon : 0,1 °C,
- indication affichée lors de l'autocontrôle : 88,8 °C.

Il affiche, lors de l'émission d'un signal, la température calculée par comparaison de la courbe de réponse de la sonde avec des courbes de réponse mises en mémoire. La température stabilisée peut être obtenue en continuant la mesure pendant quelques minutes après le signal sonore.

L'ensemble indicateur délivre un signal d'avertissement (disparition du symbole : "°C") lorsque la tension de la pile est inférieure à 2,2 V environ.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La marque d'approbation de modèle figurant au dos du thermomètre est : 92.02.1.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Compte tenu de la valeur de l'échelon (0,1 °C) :

- la vérification primitive doit être effectuée en levant au mieux les incertitudes dues aux erreurs d'arrondissement.
- le résultat pris en considération lors de cette vérification doit être celui correspondant à la température stabilisée.

DEPOT DE MODELE

Un exemplaire du modèle est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, dans les laboratoires agréés chargés de la vérification primitive et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES

Les essais concernant le temps de réponse du thermomètre calculateur objet de la présente décision, ont été effectués sous la responsabilité du demandeur.

La conformité du thermomètre aux dispositions applicables de la première partie de la norme NF C 74-315 relève de la responsabilité du demandeur.

ANNEXE

Photographies n^{os} 5803-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 5803-1

THERMOMETRE MEDICAL ELECTRIQUE AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM TERUMO ET°C31



■ N° 5803-2

THERMOMETRE MEDICAL ELECTRIQUE AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM TERUMO ET°C31

